HAL open science

Conclusion – Développement durable et arts : Quelles perspectives ?

Daniel Urrutiaguer

To cite this version:

Daniel Urrutiaguer. Conclusion – Développement durable et arts : Quelles perspectives ?. Registres : Revue d'études théâtrales, 2018, hors série 5. hal-03770275

HAL Id: hal-03770275

https://hal.science/hal-03770275v1

Submitted on 27 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Développement durable et arts : Quelles perspectives ?

Daniel Urrutiaguer

L'objet de cette conclusion est moins de récapituler les argumentations principales des articles présentés dans ce volume que de dégager les questionnements susceptibles de nourrir de futurs axes de recherche. Les expériences artistiques analysées dans cet ouvrage ont été discutées essentiellement sous le prisme des dimensions économiques, sociales et culturelles liées au concept de développement durable. Un axe qui reste à développer porte donc sur les liens entre les arts et la nature.

Les rapports entre les arts et l'environnement

L'objectif de réduction de l'empreinte environnementale est mis en avant de façon plus fréquente par les grands festivals et les établissements culturels dans un contexte systémique de valorisation de la production qui s'oppose toutefois à ce but. En effet, la pression à la création de nouveaux spectacles, à l'allongement et l'excentration des tournées, à l'attraction de flux de spectateurs éloignés pour obtenir des gains en réputation est génératrice d'émissions accrues de carbone, notamment par une intensification des déplacements. Un axe de recherche pragmatique porte donc sur les modifications des comportements de production, de distribution et de consommation des œuvres ainsi que des politiques culturelles dans un sens de meilleure compatibilité avec le respect de l'environnement. En France, le ministère de la Transition écologique et solidaire semble bien plus actif que le ministère de la Culture et de la Communication pour proposer des actions correctrices.

Les rapports entre les arts et la nature peuvent aussi être plus étudiés à travers les analyses esthétiques des œuvres critiques vis-à-vis de la dégradation de l'environnement. L'écocritique entend étudier les rapports entre la littérature et l'environnement. L'approche initiatrice de Buell (1995) dans le monde des lettres nord-américaines a privilégié les textes non fictionnels qui valorisent la nature. Selon Posthumus (2017), la diversification des cadres d'analyse, notamment sous l'influence des études postcoloniales (Peraldo 2016 : 166), va dans le sens d'une approche éco-culturelle visant à comprendre la manière dont les textes

littéraires questionnent les idées reçues sur la nature et l'environnement[1] sans privilégier l'esthétique réaliste. Filliot (2016) insiste sur les dimensions spirituelles des expériences artistiques quand des installations d'art contemporain diffusent lors de leur contemplation un sentiment d'immensité océanique. Ces approches critiques, d'abord centrées sur la littérature puis étendues notamment aux arts plastiques, gagneraient à se diffuser dans les arts du spectacle.

Par exemple, Garrard (2007) a proposé une analyse socio-esthétique de la pièce *Un ennemi du peuple* d'Ibsen en mettant en relation son contenu critique contre les dégradations industrielles de la nature avec la montée en puissance de la pensée eugénique à la fin du XIXe siècle, sous l'influence de Galton (1892). L'aggravation de la crise écologique nourrit l'inspiration d'auteurs, metteurs en scène, chorégraphes et réalisateurs pour questionner les sources contemporaines de détérioration de l'environnement. Il serait notamment intéressant de comparer les esthétiques des productions répondant à des commandes d'ONG dans les pays en développement ou d'institutions publiques dans les pays développés, régies par une attente forte en termes de communication sur les comportements écoresponsables, et des créations plus autonomes dont les composantes sont imbriquées sans orienter le regard des spectateurs sur un sens clairement défini par les équipes artistiques.

Un concept contesté par les mutations sociétales du tournant du XXIe siècle

Les modèles de rapports sociaux, et de relations entre les humains et les non-humains, ne sont pas univoques dans leurs références à la notion de développement durable. Ce concept est en effet polysémique, notamment en fonction de la vision idéalisée du degré de substituabilité entre les capitaux économiques, humains et naturels. Une assez forte substituabilité envisagée entre les types de capitaux peut soutenir un projet de « croissance verte », compatible avec les mécanismes d'une économie de marché libérale. L'objectif mis en avant chercherait alors à optimiser les taux de croissance en exploitant les ressources de l'environnement, dont la mise en équivalence monétaire peut être sous-évaluée dans les arbitrages productifs, sans engager un processus, nécessairement volontariste, de réduction des inégalités de revenus. La théorie

[1] Les premières approches naturalistes, impulsées par Taine dans son *Histoire de la littérature anglaise*, ont privilégié la notion de milieu pour caractériser les rapports entre les éléments vivants, humains et non-humains, et les éléments inertes (Feuerhanh 2017 : 20-22). La notion d'environnement s'est substituée majoritairement à ce terme dans la seconde moitié du XXe siècle. Le CILF l'a défini en 1971 comme « l'ensemble des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à termes sur les êtres vivants et les activités humaines » (Charvolin 2016).

de la « modernisation écologique » privilégie ainsi une approche technologique dépolitisée des enjeux environnementaux en misant sur une efficacité des dynamiques de marché et des attitudes proactives des acteurs privés, accompagnés par les collectivités publiques (Béal 2016).

Les ambivalences selon le degré de substituabilité des types de capitaux ne sont pas les seules à questionner la pertinence du concept de développement durable. Les représentations mentales du contexte socioéconomique mondial ont fortement évolué depuis la fin des années 1980 dans le sens d'une perception du renforcement des éléments de crise structurels : aggravation des inégalités de revenus et d'insertion professionnelle stable, impossibilité des négociations internationales menées à s'accorder durablement sur des plans coordonnés de baisse des émissions de carbone, crise financière de 2007-2008. Les croyances dans les perspectives d'un scénario de développement durable, équilibrant les rapports entre capitaux économiques, humains, naturels, voire culturels, sont ainsi affaiblies et la vision portée par ce concept doit s'adapter à ces évolutions structurelles. De plus, la notion est concurrencée par le concept de l'Anthropocène, forgé par le chimiste Paul Crutzen et l'océanographe Eugene Stoermer à partir des années 1980, pour qualifier un nouvel âge géologique fondé sur une consommation humaine d'énergies fossiles supérieure à leurs capacités de reproduction. Le développement académique récent des humanités environnementales s'appuie sur cette notion, qui se focalise plus exclusivement sur les sources de dégradation de la nature. Elle n'est pas à l'abri également d'ambivalences. L'objectif de décroissance, supposé sous-jacent pour les courants anticapitalistes (Löwy 2011), pose des questions sur les possibilités d'un ordre social démocratique dans un contexte où la faible croissance économique occidentale s'accompagne d'une exacerbation des angoisses existentielles et des tentations politiques de repli sur des identités collectives nationalistes. Une vision seulement environnementale de l'Anthropocène risquerait d'encourager à nouveau le cloisonnement des disciplines scientifiques et de minimiser les enjeux écologiques dans une économie régulée de fait par les mécanismes de marché (Theys 2014 : 14).

La notion de développement durable peut gagner à être retravaillée autour d'une vision en termes de croissance frugale avec l'ambition de réduire les inégalités sociales et de préserver les équilibres environnementaux. Pierre Rabhi (2011) propose ainsi un modèle de « sobriété heureuse » fondé sur de nouvelles relations sociales et un rapport à la terre non productiviste[2].

[2] Cité par Zander (2016 : 98-99).

Un monde du développement culturel durable ?

Selon une perspective conventionnaliste, en suivant les principes de la grammaire politique et sociale des mondes communs (Boltanski, Thévenot 1991), il s'agirait d'identifier un principe supérieur commun qui oriente les mises en équivalence des êtres humains et des choses pour établir leur grandeur selon un principe d'équité entre les efforts individuels pour gagner un niveau de grandeur supérieur et les épreuves à réussir pour obtenir cette reconnaissance. Claudette Lafaye et Laurent Thévenot (1993) se sont interrogés sur la pertinence d'une modélisation d'un monde commun en s'appuyant sur l'argumentation écologique de la préservation de la nature face aux projets d'aménagement industriel et urbain. Le rapport de grandeur dans une « cité verte » serait fondé sur le degré de contribution à la protection de l'environnement ou à sa détérioration. Cependant l'écosophie d'Arne Næss (1989) prône à travers la vision d'une « écologie profonde » une exigence de commune humanité avec les êtres non humains. Cette approche philosophique crée un obstacle à la constitution d'un équivalent général susceptible d'assurer une commensurabilité des êtres humains et non-humains.

Si on relâche cette exigence environnementale, la conceptualisation d'un monde commun peut s'appuyer sur l'idéologie politique écologiste, analysée notamment par Dobson (2007) autour de trois thèmes : les limites écologiques à la croissance, la protection des entités naturelles par leur valeur intrinsèque, la nécessité d'une décentralisation tournée vers la démocratie directe sur des unités territoriales circonscrites (Semal 2017 : 188). Un axe de recherche dans le domaine de l'économie conventionnaliste et de la sociologie pragmatique porte sur le questionnement autour d'une formalisation d'un monde du développement durable culturel (Urrutiaguer 2014).

Les argumentations cherchant à légitimer des pratiques culturelles à valoriser selon des mécanismes différents du marché, en fonction du consentement à payer des consommateurs, et du service public culturel, axé d'abord sur une appréciation des mérites artistiques, convergent vers deux principes directeurs. D'une part, il s'agit de consolider la durabilité de l'environnement, ainsi que des liens sociaux en misant sur un dialogue interculturel équilibré entre les imaginaires artistiques et les expressions culturelles des populations locales. D'autre part, la durabilité économique des organisations artistiques et culturelles impliquées dans ce monde repose sur le développement d'une économie solidaire afin de relâcher les pressions destructrices du marché pour les artistes et les organisations les moins cotés. Dissocier les

vertus prêtées au dialogue interculturel de la question de la soutenabilité économique des entreprises du spectacle revient à construire une vision œcuménique d'un monde de l'art qui serait tenu à l'écart des inégalités de valorisation de la production artistique alors qu'elles sont plus accentuées que pour la moyenne des activités économiques.

La viabilité d'un monde du développement culturel durable se heurte à de nombreux obstacles concernant ses deux axes directeurs. Les expériences artistiques analysées dans ce volume ont dégagé les conditions d'un dépassement des défiances liées à un éloignement des références culturelles par la recherche de partenariats équilibrés dans les termes de l'échange et un sens de l'écoute pour valoriser l'univers culturel des autres. Il s'agit aussi de s'interroger sur les conditions et les obstacles de la production d'un commun esthétique entre des artistes et la population locale sans négliger les différences de positionnements sociaux. Il en découle un questionnement sur la capacité à déplacer les affiliations individuelles à des rôles stéréotypés et à développer ainsi l'autonomie de personnes reliées aux autres. De plus les artistes peuvent contribuer à la construction d'une mémoire culturelle pluraliste, détachée de la vision des rapports sociaux portée par les groupes sociaux hégémoniques. A l'inverse, ces initiatives artistiques pluralistes sur des territoires économiquement affaiblis peuvent être instrumentalisées par les collectivités territoriales dans le cadre d'une stratégie de patrimonialisation provoquée, inscrite dans une démarche de marketing territorial.

La distribution des relations de pouvoir constitue un axe de réflexion tant pour l'analyse des dynamiques de groupes lors des expériences artistiques partagées que pour celle des accords de coopération inter-organisationnelle. Le partage des compétences artistiques des professionnels et des compétences culturelles des participants aux créations partagées ou aux dispositifs d'action culturelle entend s'appuyer sur un principe d'égalité dans un esprit de démocratie culturelle. Cependant les artistes peuvent de fait dominer le groupe de participants en les influençant fortement dans le processus de montage du spectacle ou au cours de la conduite de l'atelier. Il en est de même dans la formation des collectifs productifs. La construction d'une configuration organisationnelle centrée sur un partage du pouvoir de décision requiert un lent travail d'écoute interindividuelle et d'appropriation d'un en commun productif.

Les frictions avec les logiques d'action du marché et du service public culturel peuvent entraver les efforts de construction d'accords de mutualisation des ressources et des risques si les motivations instrumentales l'emportent sur les motivations idéologiques et artistiques. En effet, la différenciation dans la formation des renommées et des réputations corporatives tend à diluer l'intérêt économique de poursuivre des relations de collaboration pour les

organisations devenues plus cotées, qui doivent s'investir dans un travail relationnel pour consolider leurs nouveaux réseaux de production et de distribution. Le plaidoyer en faveur d'une redistribution de ressources publiques pour accompagner les expériences artistiques alternatives et les modes d'organisation solidaire doit s'appuyer sur la construction d'un récit identitaire commun, susceptible d'être contesté par des désaccords internes sur certains des objectifs ou leur priorisation, et un sentiment de réductionnisme essentialiste.

Le champ de recherche porte ainsi sur une alternative dans la constitution des circuits de production, de distribution et de consommation des spectacles qui reste encore fragile face au système de construction des réputations artistiques. Il n'en est pas moins intéressant…

Bibliographie

Béal, V., « Modernisation écologique », *in* Choné, A. Hajek, I., Hamman, P. (éds), *Guide des humanités environnementales*, Lille, 2016, Septentrion, p. 223-234.

Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, 1991, Gallimard.

Buell, L., *The Environmental Imagination: Thoreau, Nature Writing, and the Formation of American Culture*, Cambridge, 1995, Harvard University Press.

Charvolin, F., « Epistémologie de l'environnement. Notes pour le sociologue », *in* Choné, A. et *al*., P. (éds), *Guide des humanités environnementales*, Lille, 2016, Septentrion

Dobson, A., *Green Political Thought*, London – New York, 2007, Routledge.

Feuerhahn, W., « Les catégories de l'entendement écologique : milieu, Umwelt, environment, nature… », *in* Blanc, G., Demeulenaere, E., Feuerhahn, W. (éds), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, 2017, Publications de la Sorbonne, p. 19-41.

Filliot, P., « Nature et art contemporain. Un sentiment océanique », *in* Choné, A. et *al.* (éds), *Guide des humanités environnementales*, Lille, 2016, Septentrion, p. 135-143.

Galton, F., *Hereditary Genius: An Inquiry into Its Laws and Consequences*, London, 1892, Watts.

Garrard, G., « Poodles and Curs: Eugenic Comedy in Ibsen's An Enemy of the People », in Becket, F., Gifford, T. (éds), *Culture, Creativity and Environment. New Environmentalist Criticism*, Amsterdam - New York, 2007, Rodopi.

Lafaye, C., Thévenot, L., « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n°4, Paris, 1993, CNRS, p. 493-524.

Löwy, M., *Ecosocialisme : L'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Paris, 2011, Éd. Mille et une Nuits.

Næss, A., *Ecology, Community and Lifestyle: Outline of an Ecosophy*, Cambridge, 1999, Cambridge University Press.

Peraldo, E., « Ecocritique », *in* Choné, A. et *al.* (éds), *Guide des humanités environnementales*, Lille, 2016, Septentrion, p. 165-172.

Posthumus, S., « Ecocritique : vers une nouvelle analyse du réel, du vivant et du non-humain dans le texte littéraire », *in* Blanc, G. et *al.* (éds), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, 2017, Publications de la Sorbonne, p. 161-179.

Rabhi, P., *Eloge du génie créateur de la société civile*, Arles, 2011, Actes Sud.

Semal, L., « Les chantiers de la théorie politique verte », *in* Blanc, G. et *al.* (éds), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, 2017, Publications de la Sorbonne, p. 181-200.

Urrutiaguer, D., *Les mondes du théâtre. Désenchantement politique et économie des conventions*, Paris, 2014, L'Harmattan.

Zander, P., « Ecologie politique », *in* Choné, A. et *al.* (éds), *Guide des humanités environnementales*, Lille, 2016, Septentrion, p. 93-102.